

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2342

présenté par
M. Califer

ARTICLE 25

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport présente également les moyens financiers pouvant être mobilisés par l'État pour soutenir l'accélération de la production d'énergies renouvelables. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accélérer l'usage des énergies renouvelables dans les outre-mer et recourant notamment à l'installation de stations de transfert d'énergie par pompage.

Nos objectifs de production d'énergies renouvelables sont ambitieux mais nous avons un potentiel important qui n'est pas exploité dans les territoires d'outre-mer.

La France s'est fixée comme objectif l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. A cette échéance les outre-mer aussi devront faire face à des besoins électriques en nette progression et limiter leur empreinte carbone.

Prenant acte de la volonté d'accélérer la production d'énergies renouvelables, le présent amendement préconise de mieux intégrer les territoires d'outre-mer dans la transition énergétique ; ceux-ci étant encore grandement dépendant des énergies fossiles.